



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Lutte contre la prolifération du loup

Question écrite n° 5470

Texte de la question

M. Patrice Martin attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la nécessité d'une régulation accrue de la population lupine en France. Après sa disparition du territoire national au début du XXe siècle, le loup a naturellement recolonisé l'Hexagone à partir des années 1990, notamment en provenance d'Italie. Aujourd'hui, sa présence s'étend bien au-delà des massifs alpins et pyrénéens, touchant également le Massif Central, les Vosges et certaines plaines. Selon les derniers relevés, la population de loups dépasse désormais 1 013 individus, causant chaque année la prédation de plus de 12 000 animaux d'élevage dans 60 départements. En 2024, les attaques lupines ont augmenté de 4,6 %, avec des cas particulièrement marquants, comme celui d'un éleveur de Saint-Bérain-sur-Dheune, en Saône-et-Loire, victime de sa 25e attaque en janvier dernier. Les éleveurs font face à des pertes considérables, non seulement en raison de la mortalité directe des animaux, mais aussi des impacts indirects sur la reproduction, la sélection génétique et la viabilité économique des exploitations. Ces prédatons fragilisent gravement l'élevage pastoral, essentiel à la vitalité des territoires ruraux. La nécessité d'une régulation effective du loup est renforcée par la décision récente de l'Union européenne, en décembre 2024, d'abaisser son niveau de protection, passant de « strictement protégé » à « protégé », permettant une plus grande flexibilité dans la gestion de cette espèce. Dans ce contexte, l'arrêté du 7 février 2025, modifiant celui du 21 février 2024, a élargi les possibilités de dérogation préfectorale aux interdictions de destruction du loup. Ces avancées réglementaires doivent s'accompagner d'objectifs clairs et d'une politique de régulation ambitieuse afin de garantir la pérennité du pastoralisme. Le Rassemblement National s'est d'ailleurs saisi du sujet, à travers ses travaux au Parlement européen et le dépôt d'une proposition de résolution à l'Assemblée nationale. Aussi, il souhaite connaître les mesures concrètes que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour assurer une régulation efficace du loup dans le cadre de son déclassement à la Convention de Berne. Il lui demande également quels objectifs chiffrés de population lupine elle entend fixer afin de rétablir un équilibre entre la préservation de l'espèce et la protection des éleveurs.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Martin](#)

Circonscription : Seine-Maritime (6^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5470

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : [Agriculture, souveraineté alimentaire](#)

Ministère attributaire : [Agriculture, souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er avril 2025](#), page 2121